



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PREHAM Anthony, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe ayant donné procuration à M. COSTE Michel,  
M. DUNYACH Denis, ayant donné procuration à M. BELTRAN José,  
M. COSTE Jean-François, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony,  
Mme BENARD Gisèle, ayant donné procuration à Mme BOISDRON Gisèle,  
Mme CAPEILLE Sandrine, ayant donné procuration à M. ANGULO José,  
Mme BOURDIN Géraldine ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,  
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Simon REDONDO

Vu la délibération en date du 26 janvier 2022 adoptant le règlement pour l'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération en date du 27 mars 2024 attribuant les subventions aux associations,

Vu la délibération en date du 05 juin 2024 régularisant la subvention à l'association Court-Circuit,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2024 attribuant des subventions exceptionnelles aux associations 2024,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les dénominations sociales de chaque association bénéficiaire et non pas l'animation pour laquelle chaque association sollicite le versement d'une contribution,

Il est donc proposé de désigner plus explicitement les attributaires des subventions exceptionnelles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Date de convocation :  
11/09/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29  
Présents : 21  
Procurations : 07  
Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

-----

**Modification des subventions exceptionnelles aux associations 2024 (délibération n°86/2024 du 10 juillet 2024)**

-----

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>		
<b><u>Nom de l'association</u></b>	<b><u>Projet</u></b>	<b><u>Montant alloué</u></b>
Association Cami Calent Catala	Challenge des Forçats	1500.00 €
Association Ashtanga Yoga Céret	Festival de yoga	1500.00 €
Association Leverbleu	Nuit en forêt à la découverte des insectes	200.00 €
	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>3200.00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**Le secrétaire de séance,**  
**Simon REDONDO**

